L'assureur refuse d'indemniser

Par Bazabill

Bonjour.
Mes deux véhicules sont garantis chez le même assureur.
En manoeuvre de parkage celui assuré Tous risques heurte celui assuré au Tiers, vide en stationnement.
L'assureur refuse d'indemniser le véhicule non-responsable au motif qu'il n'est assuré qu'au Tiers.
En a-t-il le droit ?
Les clauses générales, et particulières, des contrats ne prévoient pas ce cas.
Merci de vos appréciations et conseils.
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Ben si .

Celui qui est assuré au tiers n'est assuré que s'il y a un tiers .
Il n'y a pas de tiers, c'est l'assuré qui a endommagé son véhicule lui même .

Cela aurait été pareil si vous aviez deux compagnies d'assurances différentes : il 'y a pas de tiers .

Par Isadore

Bonjour,

Le véhicule n'a aucune responsabilité ou absence de responsabilité. C'est toujours une personne qui est responsable.

Les contrats "au tiers" ne couvrent pas les dommages causés par l'assuré à ses propres biens, il y a toujours une cause qui le dit clairement. Et le fait que l'assuré cause les dégâts à un de ses biens en utilisant un autre de ses biens n'y change rien.

Par chaber

Bonjour

je ne peux que confirmer les réponses apportées

Relisez vos conditions générales
en caractères gras "les dommages causés aux tiers: responsabilité civile "